

■ DECISION MUNICIPALE 2022 - 356

Autres types de contrats

Le Maire de la Ville de CREIL.

Direction générale des services techniques

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

Considérant :

La proposition du bureau d'études Intégrale Environnement SARL dont le siège social est situé 34, rue Lucien Girard Boisseau à Puiseux en France (95380) pour effectuer une mission d'Assistant à Maitrîse d'Ouvrage (AMO) concernant la rédaction d'un cahier de charges d'un accord-cadre mono attributaire pluriannuel de travaux d'éclairage public

Décide :

Article 1 : de signer un contrat de mission : Etudes, AMO pour les travaux suivants : éclairage public, passage du réseau haute tension à basse tension, poste, armoires, réseaux MT et BT, reprise du réseau en BT, terrassements, renouvellement et extension du réseau, enfouissement etc. avec la société précitée

<u>Article 2</u>: de fixer le montant des ces prestations à 7000€ HT (sept mille euros hors taxes) soit 8400€ TTC (huit mille quatre cent euros toutes taxes comprises)

Article 3 : que la mission débutera à la date de notification du contrat pour une durée de trois mois

<u>Article 4</u> : d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la ville

Article 5: la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Certifiée exécutoire la

présente décision municipale, CREIL, le Le Maire, Par délégation,

La directrice générale des services techniques Marie Claire GIBERGUES

SOUS-PREFECTURE

0 9 AOUT 2022

60300 SENLIS

Fait à Creil le 12 juillet 2022

Jean Claude VILLEMAIN

Maire de Creil Président de l'ACSO

Sophie LEHNER

1ère Adjointe